



Paris : la modification du PLU ouvrira des secteurs à l'urbanisation

04/07/2014

Les élus parisiens lanceront dimanche la machine : concertation, enquête publique, puis approbation de la modification du PLU à l'automne 2015. L'occasion d'ouvrir plusieurs sites ferroviaires et hospitaliers à l'urbanisation, ainsi que différents sous-secteurs de Paris-Nord-Est élargi. Les projets de Bercy-Charenton et de l'avenue Foch auront eux leur propre enquête publique, en passant par des déclarations de projets.

Le PLU parisien date du premier mandat de Bertrand Delanoë, et a fait l'objet de deux modifications générales, en 2009 et 2012. Cette nouvelle modification, voulue par la nouvelle Maire de Paris, doit imprimer la marque du nouvel exécutif.

Comme annoncé lors de la signature du pacte Logement pour Tous, le PLU modifié doit venir fortifier la politique municipale du logement. La modification devrait également comprendre des mesures réglementaires permettant d'atteindre les objectifs de la municipalité concernant la végétalisation (30 hectares d'espaces verts, 100 hectares de toitures, 20 000 arbres plantés) et la limitation de la voiture individuelle, en reprenant à son compte les modifications apportées par la loi Alur au Code de l'urbanisme en matière de stationnement.

> Lire : "Paris : une taxe sur les bureaux vacants"

> Lire : "Paris : Plus de 30 000 m² de bureaux convertis en logements chaque année"

Nouveaux sites ouverts à l'urbanisation

La délibération sur laquelle les élus se prononceront lundi 7 juillet dresse une liste - non exhaustive - des sites à ouvrir à l'urbanisation. Composée surtout d'emprises ferroviaires ou hospitalières, la liste est appelée à s'agrandir en fonction des potentiels terrains que l'Etat pourrait céder, ou des projets que tel ou tel propriétaire (privé ou public), souhaiterait voir développer. La Halle de Charolais Rambouillet, à côté de la gare de Lyon, couvre sept hectares et devrait faire l'objet d'un nouveau projet urbain. Non loin, dans le 12^e arrondissement également, le PLU modifié devrait permettre au projet de la cité scolaire Paul Valéry de prendre corps, de même que l'écoquartier envisagé pour reconvertir l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, dans le 14^e arrondissement (l'urbaniste sera désigné à la rentrée). Enfin, dans le 13^e arrondissement, les secteurs Chevaleret-Oudiné et Joseph Bédier vont également être ouverts à la construction.

En outre, les orientations d'aménagement ciblant des sous-secteurs de Paris-Nord-Est élargi seront "complétées ou précisées", et les règles d'urbanisme "adaptées", de manière à permettre leur aménagement : "Poissonniers Ordener, Chapelle Internationale Sud, Chapelle Dubois, boulevard Ney, Porte de la Villette..."

Bercy-Charenton et Foch pourraient "prendre quelques jours de plus"

Quelques semaines après leur installation à la mairie, Anne Hidalgo et son adjoint à l'urbanisme Jean-Louis Missika s'étaient donnés cent jours pour relancer Bercy-Charenton et ouvrir le projet de l'avenue Foch : "ça pourra prendre quelques jours de plus..." , prévient maintenant l'adjoint. Mais les projets ne

sont pas oubliés.

S'ils ne figurent pas au programme de la modification du PLU, c'est que la mairie compte procéder ici par déclaration de projet, avec saisine du Conseil de Paris au cas par cas et procédures de concertation et d'enquête publique distinctes. En outre, le budget supplémentaire (qui sera également examiné lundi par le Conseil) ouvre d'ores et déjà 400 000 euros d'autorisation de programme, qui serviront à la Direction de l'Urbanisme (DU) pour lancer les études de l'avenue Foch.

Une modification également formelle

La procédure de modification servira aussi, et peut-être surtout, à mettre le PLU en ligne avec une batterie de documents récemment créés ou modifiés à Paris et en Île -de-France : le SDRIF, le SRCE, le PLH, le Plan Climat Energie, le SDAGE, le PDUIF ou encore le Plan Biodiversité. La loi Duflot et la loi Alur devraient également être intégrés.

Enfin, la DU - qui pilotera intégralement le processus (accompagnée de l'AMO spécialiste de la concertation Ville Ouverte) - garde bien en tête qu'au moment où le PLU sera approuvé, soit à l'automne 2015, il sera déjà temps de penser à la remontée de la compétence vers l'échelon métropolitain (prévue au 1er janvier 2016 avec la création de la Métropole du Grand Paris). "Il s'agira avant tout d'une harmonisation des PLU entre eux", tempère Jean-Louis Missika. **Hugo Christy**

FINANCEMENT DES ETUDES DU T3 ET DE L'AVENUE FOCH

L'exécutif présentera également son budget supplémentaire lors du prochain Conseil de Paris. Un exercice avant tout technique visant à rectifier les dépenses et recettes en cours d'exercice, par rapport au budget primitif adopté au mois de décembre. Mais aussi, au passage, de dégager quelques marges de manoeuvre.

La Ville annonce notamment que le budget supplémentaire permettra d'allouer dès maintenant 6 millions d'euros aux études préalables des projets de transports annoncés au printemps, dont le bouclage du tramway des maréchaux et la création de lignes de BHNS. Les missions organiques de la Direction de l'Urbanisme se voient elles-aussi renflouées par l'ouverture d'une autorisation de programme de 2,32 millions d'euros. Une petite somme pour de grands projets, puisqu'elle servira à financer les études de Saint-Vincent-de-Paul (14e), de la Porte Brancion (15e), mais aussi... de l'Avenue Foch (16e).